

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 7 janvier 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 7 janvier 2020, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Monsieur Noël Alexandre a signé l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil (en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie).

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

1-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement
6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Règlement numéro 287 – Concernant le taux de taxation pour l'année 2020 et régissant les comptes de taxes pour l'année 2020
8. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant (Article 961.4 (2) du Code municipal)
9. Installation d'une lampe de rues au 237 Route 230 Ouest
10. Travaux à la salle municipale (peinture, armoires, comptoir, escalier et plomberie)
11. Approbation des budgets révisés de l'OH du Kamouraska Est du 30 octobre 2019, du 13 décembre 2019 et adoption des prévisions budgétaires 2020
12. Représentation de la municipalité dans les comités
13. Prix de fin d'année (Collège de Sainte-Anne)
14. Commandite pour les Fêtes du 150^e de la municipalité
15. Offre de services professionnels – Plan et devis pour des travaux au réservoir d'eau potable
16. Demande du Club de ski de fond Bonne Entente
17. Correspondance
18. Période de questions
19. Retraite de Monsieur Yves Lévesque, notaire

20. Levée de l'assemblée

2-2020 Adoption des procès-verbaux

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie des procès-verbaux du 3 décembre 2019 et du 17 décembre (séance extraordinaire du budget 2020).

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie des procès-verbaux,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de décembre 2019, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 décembre 2019 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

3-2020 Approbaton des comptes

Administration générale

ACEF Grand-Portage	Café-rencontre	39.60 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326.50 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 306.09 \$
Côté Isolation inc	Isolation tuyau réservoir	3 115.82 \$
École Destroismaisons	Cotisation annuelle	20.00 \$
Guillaume Bouchard	Travaux réfection conduite	8 784.09 \$
Hydro-Québec	Maison de la culture	1 421.38 \$
Jean Morneau	Pièce	22.67 \$
Publicité P.A. Michaud	Drapeaux 150°	1 146.88 \$
Tremblay Éric	Conciergerie	160.00 \$
Beaulieu Marie-Ève	Fourniture carte St-Denis	6.33 \$
Bell Mobilité	Service	114.32 \$
Campor	Entretien bassins	2 867.28 \$
Canadien Tire	Laveuse à pression	329.92 \$
Dallaire Marie	Cadre municipalité	30.00 \$
FQM	Abonnement 2020	220.50 \$
Feuillet paroissial	Feuillet	200.00 \$
Hydro-Québec	Garage	323.99 \$
	Égouts	114.55 \$
	Lumières	409.06 \$
	Pompe	1 747.94 \$
	Centre	2 009.88 \$
	Puits	29.29 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	49.92 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	49.92 \$
École Chanoine-Beaudet	Album des finissants	75.00 \$
Xylem	Pièce	28.00 \$

Produits Suncor	Essence	316.83 \$
Bell Canada	Service	430.54 \$
Bell Mobilité	Service	69.52 \$
Dionne Nicole	Déplacements	11.52 \$
Postes Canada	Calendriers	77.47 \$
Salaires	Décembre	20 122.07 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	439.20 \$
Buro plus	Fourniture bureau	116.24 \$
CITAM	Logiciel Alertes de masse	1 882.72 \$ \$
Fleuriste beau Site	Café-rencontre	20.36 \$ \$
Fonds inf. du terr.	Mutations	4.00 \$
Avantis coopérative	Entr. centre, eau potable	180.66 \$
Base 132	Journal	125.32 \$
	Calendriers	2 329.39 \$
Jean Morneau inc	Pièces	137.92 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
Publicité P.A. Michaud	Collant borne fontaine	261.57 \$
PG Solutions	Formulaires taxes	139.35 \$
Technologie Optic.ca	Cable fibre optique	146.94 \$
Ville St-Pascal	Matières Résiduelles février	7 152.22 \$
	Matières résiduelles octobre	9 252.88 \$
	Sécurité civile	<u>3 302.09 \$</u>
	Total	71 512.74 \$

Solde dans EOP : **137 945.89 \$**

Solde dans EOP – Avantages **104 978.91 \$**

Site d'enfouissement

Hydro Québec	Électricité	43.93 \$
Camille Dumais	Ampoules	<u>36.01 \$</u>
	Total	79.94 \$

Solde dans EOP : **71 101.04 \$**

Solde dans EOP – Avantages **104 495.13 \$**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

4-2020

Comité de développement

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

5-2020

Comité de la Famille et des Aînés

Monsieur Frédéric Dionne, responsable municipal, informe le conseil qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

Règlement numéro 287 – Concernant le taux de taxation pour l'année 2019

Ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2020 et fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour l'aqueduc, les égouts, les matières résiduelles, matières putrescibles, les frais de déplacement et la collecte et traitement des boues de fosses septiques, le taux au lieu d'enfouissement sanitaire; le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité, le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2020, 2021 et 2022, le mode de versements des taxes.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien de ses services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné par monsieur Alain Castonguay, conseiller et un résumé de celui-ci a été donné à la séance régulière du 17 décembre 2019 avec présentation du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Alain Castonguay

Résolu unanimement que : le règlement numéro 287 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2020, et à approuver les sommes suivantes, à savoir :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	270 381.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	133 320.00 \$
TRANSPORT ROUTIER	148 531.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	381 539.00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	1 000.00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET SUPRA-LOCAL	90 435.00 \$
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES	88 105.00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	<u>55 188.00 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	1 168 499.00 \$

ARTICLE 3

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

A) Revenus spécifiques

Tarification pour services municipaux	271 442.00 \$
Autres recettes de sources locales	52 620.00 \$
Péréquation et diversification des revenus	<u>168 545.00 \$</u>
Total partiel	492 607.00 \$

B) Revenus basés sur le taux global de taxation

École primaire 825 832.00 \$ X 1.3240 \$ par 100 \$	<u>10 934.00 \$</u>
Total partiel	10 934.00 \$

C) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des revenus spécifiques, ainsi que les revenus basés sur le taux global de taxation; le taux global à l'évaluation sera comme suit :

Revenus à la taxe

Une taxe foncière générale de 0.89 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable des immeubles imposables de 62 371 900.00 \$

62 371 900.00 \$ X 0.89 \$ par 100 \$ 555 110.00 \$

Immeubles du Gouvernement fédéral et ses entreprises

30 000.00 \$ X 0.89 \$ par 100 \$ 267.00 \$

Immeubles du Gouvernement du Québec

201 800.00 \$ X 0.89 \$ par 100 \$ 1 796.00 \$

Recettes du Site d'Enfouissement

8.00 \$ du 1000 kg 94 904.00 \$
Plus : Revenus intérêts 12 881.00 \$

Total 107 785.00 \$

Grand total des revenus 1 168 499.00 \$

ARTICLE 4

Le taux de taxe et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2020.

ARTICLE 5

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.89 \$/100 \$ pour l'année 2020, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 6

Les tarifs de compensation « Aqueduc et égouts » s'établissent comme suit :

A) Usagers ordinaires

Pour une unité de logements familiaux (si un bâtiment contient deux ou plusieurs logements, chacun d'eux constitue une unité de logements familiaux.

Aqueduc	225.00 \$	Égouts	155.00 \$
Service de la dette égouts desservis]	50.00 \$	[ainsi que les commerces	
Service de la dette aqueduc desservis]	76.37 \$	[ainsi que les commerces	

Dans le cas de piscines intérieures et extérieures; un tarif de compensation de 20 \$ [en plus du tarif de base] sera additionné à l'aqueduc. Pour les piscines ayant un diamètre supérieur à 8 pieds.

B) <u>Usagers spéciaux</u>	<u>Aqueduc</u>	<u>Égouts</u>
1) Pour tout hôtel ou auberge	270.00 \$	180.00 \$
2) Entrepôt	120.00 \$	155.00 \$
3) Pour une station-service (excluant commerce de véhicules neufs et/ou usagés)	225.00 \$	155.00 \$
4) Pour tout garage (incluant commerce De véhicules neufs et/ou usagés)	270.00 \$	180.00 \$
5) Pour tout agriculteur (incluant sa résidence et Tous les bâtiments de ferme)	320.00 \$	155.00 \$
6) tout agriculteur (excluant les bâtiments De ferme)	225.00 \$	155.00 \$
7) Pour tout agriculteur (ferme seulement)	120.00 \$	-----
8) Pour toute manufacture de meubles	270.00 \$	180.00 \$
9) Motels, résidence de personnes âgées avec Chambre Tarif de base + Pour chaque chambre pouvant être louée au public	225.00 \$ 10.00 \$	155.00 \$ 10.00 \$
10) Restaurant, bar-restaurant, café ou établis- siment similaire (si adjacent à la résidence principale) Tarif de base Plus	225.00 \$ 25.00 \$	155.00 \$ 25.00 \$
11) Commerce de coiffure, salon d'esthétique ou établissement similaire (si adjacent à la résidence principale) Tarif de base Plus	225.00 \$ 15.00 \$	155.00 \$ 15.00 \$
12) Banque, succursale de banque, Caisse Populaire	225.00 \$	155.00 \$
13) Épicerie, boulangerie, boucherie ou établissement similaire (si adjacent à la résidence principale) Tarif de base Plus	225.00 \$ 15.00 \$	155.00 \$ 15.00 \$
14) Pour tout autre établissement commercial ou professionnel non prévu au présent règlement	250.00 \$	180.00 \$

ARTICLE 7

Les tarifs de compensation pour les vidanges sont fixés à :

Logement	155.00 \$
Ferme	200.00 \$
Commerce	200.00 \$
Commerce avec conteneurs	115.00 \$/verge cube
Matières putrescibles(Biométhanisation)	25.00 \$
(Pour tous les logements, fermes et commerces)	

(La quantité maximale par tonne métrique sera de 0.675 kg par verge cube et l'excédent sera facturé à la fin de l'année)

Ministère des Transports (haltes)

5 000.00 \$ X 2 =

10,000.00 \$

Autres 140.00 \$ et/ou 270.00 \$

ARTICLE 8

Le montant pour les frais de déplacement soit fixé à 0,48 ¢ du kilomètre.

ARTICLE 9

Le tarif de compensation pour la collecte et le traitement des boues de fosses septiques pour chaque résidence isolée, bâtiment isolé ou bâtiment commercial desservi par une fosse septique, une fosse de rétention ou un puisard est fixé à :

Occupation permanente : aux deux (2) ans : 90.00 \$ par année

Occupation saisonnière : aux quatre (4) ans : 45.00 \$ par année

ARTICLE 10

Le taux de 8.00 \$ du 1000 kg soit imposé aux municipalités pour leurs déchets au Site d'Enfouissement sanitaire régional.

ARTICLE 11

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) à l'égard d'un immeuble porté au rôle d'évaluation dépasse 300.00 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte; l'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90^e jour qui suit la date du premier versement, l'échéance du troisième versement est au 90^e jour ouvrable qui suit la date du second versement. Seul le montant d'un versement échu devient exigible lorsqu'il n'est pas effectué dans le délai prévu. Seul ce versement échu porte intérêt, et non le solde du compte. Si le dernier n'est pas effectué à la date prévue, le solde du compte devient exigible et porte intérêt.

ARTICLE 12

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 13

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

<u>Année 2020</u>	<u>Année 2021</u>	<u>Année 2022</u>
591 596.00 \$	À déterminer	À déterminer

La ventilation de ces immobilisations apparaît au document déposé en annexe. Pour certains projets, la réalisation de ceux-ci est conditionnelle à l'obtention d'aides financières gouvernementales.

ARTICLE 14

Le taux d'intérêt s'applique à toutes taxes, tarifs, compensation, permis ou créances dues à la municipalité sont désormais fixés à 10 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 15

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement a été adopté le 7 janvier 2020.
Affiché le 8 janvier 2020

Frédéric Lizotte, maire

Pierre Leclerc, sec.-trésorier

7-2020

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant (Article 961.4(2) du Code municipal)

Le directeur général dépose la liste des contrats de la municipalité et du Site comportant une dépense de plus de 2 000 \$ selon l'article 961.4 (2) du code municipal.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: le conseil accepte le dépôt de cette liste et celle-ci sera publiée sur le site de la municipalité pour consultation.

8-2020

Installation d'une lampe de rues au 237 Route 230 Ouest

Le directeur général informe les membres du conseil des développements concernant l'installation d'une lampe de rue face au 237 Route 230 Est.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: le conseil accepte de faire l'achat d'une lampe de rues avec potence et l'installation sera faite par Hydro-Québec (Prix budgété par Hydro-Québec pour l'installation 440 \$ + 1 400 \$ plus taxes).

9-2020

Travaux à la salle municipale (peinture, armoires, comptoir, escalier et plomberie)

Considérant que des travaux doivent être exécutés pour améliorer le Centre municipal;

Considérant que ces travaux consistent à : plomberie, électricité, armoires de cuisine, comptoir, menuiserie, escalier, peinture et isolation;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil municipal accepte de faire exécuter les travaux ci-dessus mentionnés.

10-2020 **Approbation des budgets révisés de l'OH du Kamouraska Est du 7 octobre 2019, du 06 décembre 2019 et adoption des prévisions budgétaires 2020**

Pour faire aux explications.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et unanimement résolu que: le conseil accepte les budgets révisés du 7 octobre et du 6 décembre 2019 ainsi que le budget 2020 de l'OH du Kamouraska Est.

11-2020 **Représentation de la municipalité dans les comités**

Comités municipaux	Représentants municipaux
Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)	M. Frédéric Lizotte
Comité développement	M. Alain Castonguay
Comité bibliothèque	M. Marco Lizotte
Comité Famille & Aînés	M. Frédéric Dionne, Marco Lizotte
Comité Partage	M. Frédéric Lizotte
Comité d'embellissement	M. Gaston Roy
Comité de l'OH Kamouraska Est	M. Noël Alexandre
Comité sécurité civile	M. Pierre Leclerc
Matières résiduelles	M. Frédéric Lizotte
Sécurité publique (Service incendie)	M. Marco Lizotte
Site d'enfouissement	M. Frédéric Lizotte, responsable M. Noël Alexandre & M. Roland Lévesque, entr. & rép.
Table d'harmonisation	M. Roland Lévesque
Transport routier	M. Roland Lévesque
Conseillers observateurs sur des Comités et organismes indépendants	
Comité des Loisirs Thiboutot	M. Marco Lizotte, Roland Lévesque
Écho des Beaux-Biens	M. Alain Castonguay
Conseil de Fabrique	M. Gaston Roy
Club de ski de fond	M. Alain Castonguay

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: les membres du conseil ci-haut mentionnés soient mandatés pour représenter la municipalité.

12-2020 **Prix de fin d'année (Collège Sainte-Anne)**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: les membres du conseil accordent un montant de 100 \$ pour les prix de fin d'année au Collège de Sainte-Anne.

13-2020 **Commandite pour les Fêtes du 150^e de la municipalité**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que: le conseil accepte de commanditer le chapiteau pour les Fêtes du 150^e au montant de 7 000 \$. Celui-ci devra porter le nom de la municipalité.

14-2020 **Offre de services professionnels – Plan et devis pour des travaux au réservoir d’eau potable - Phase numéro 2**

Pour faire à la lecture de l’offre de services de la firme Asisto Inc., datée du 9 décembre 2019 (Proposition Numéro 0401041 rev01).

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: le conseil accepte la proposition de la firme Asisto, au montant de 19 100 \$ pour l’ingénierie et 2 400 \$ pour la surveillance (2 visites) soit 21 500 \$ plus taxes.

15-2020 **Demande du Club de ski de fond Bonne Entente**

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que: la municipalité verse une subvention de 1 500 \$ à cet organisme.

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil qu’il est en conflit d’intérêts et il ne prendra pas part à cette demande.

16-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Courriel de la MRC Kamouraska – Cannabis
- FQM : Offre de services professionnels

Afin qu’ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

17-2020 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

18-2020 **Retraite de Monsieur Yves Lévesque, notaire**

Considérant que monsieur Yves Lévesque, notaire, a pris sa retraite;

Considérant qu’il reste trois (3) dossiers (contrats) à finaliser. (Cession de terrains, Servitude au Site et Achat d’immeuble de la Fabrique, lot 6 342 824);

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l’unanimité que: 1- le conseil mandate madame Marie-Christine Morneau pour finaliser ces dossiers.

2- le conseil mandate aussi madame Morneau pour effectuer les démarches nécessaires dans le contrat entre la municipalité et monsieur Jérôme Poirier afin de régler ce dossier. (Voir dans le contrat « Obligations paragraphe 5).

3- monsieur le maire Frédéric Lizotte soit autorisé à signer tous les documents relatifs aux dossiers énumérés ci-dessus,

19-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20 h 41.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
